



## MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

### RAPPORT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2022, le conseil municipal a présenté les prévisions budgétaires 2023 démontrant des revenus de 4 090 371 \$, des dépenses de 4 411 322 \$ et la conciliation à des fins fiscales de 320 951 \$ pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire. Les revenus budgétaires sont en hausse de 9,76 % et les dépenses sont en hausse de 7,16 % par rapport au budget précédent. Le rôle d'évaluation imposable a augmenté de 14,96 %, soit de 225 782 900 \$ à 259 569 300 \$. Il s'agit de la première année du rôle d'évaluation 2023-2025.

Le contexte économique de forte inflation, l'adoption de la nouvelle convention collective, la hausse des différentes quotes-parts (MRC du Domaine-du-Roy, Sûreté du Québec, etc.) expliquent en grande partie l'augmentation générale des dépenses de la Municipalité. Le conseil municipal a visé le maintien des services actuels en faisant certains choix : renoncer à la révision salariale des élus, geler les subventions à nos organismes et utiliser certaines réserves financières pour financer des dépenses ponctuelles.

Le taux pour les immeubles industriels reste à 2.42 \$, celui pour les immeubles non résidentiels demeure à 1.90 \$ et le taux pour les immeubles résidentiels est diminué à 0,97 \$. De ces taux, 0.1129 \$ est affecté aux remboursements du service de la dette.

Le taux de la taxe de service d'eau résidentiel augmente de 15 \$ pour s'établir à 330 \$ (315 \$ en 2022). La taxe de service d'égouts reste à 140 \$ et pour le service des ordures à 200 \$. La taxe pour la vidange des fosses septiques demeure à 67 \$ pour une résidence et 33.50 \$ pour un chalet.

Ainsi, la résidence unifamiliale du secteur urbain évaluée à 187 441 \$ verra son compte de taxes s'établir à 2 806.83 \$, en hausse de 240.74 \$ (9.38 %) par rapport à l'année précédente. Une résidence unifamiliale en villégiature permanente évaluée à 413 200 \$ verra son compte de taxes s'établir à 4 275.04 \$, en hausse de 182.04 \$ (4.45 %) par rapport à l'année précédente. Enfin, une résidence unifamiliale en villégiature saisonnière évaluée à 136 700 \$ verra son compte de taxes s'établir à 1 499.49 \$, en hausse de 78.99 \$ (5.56 %) par rapport à l'année précédente.

Le plan triennal des immobilisations prévoit des investissements de 2 880 400 \$ en 2023, et ce, principalement pour la conduite d'amenée (2 000 000 \$), la conversion des lampadaires au DEL (125 000 \$), la réalisation d'un tronçon de la Véloroute des Bleuets (130 000 \$) ainsi que la reconstruction d'une partie des trottoirs (150 000 \$). La Municipalité prévoit obtenir des subventions pour environ 1 725 000 \$ et le reste sera financé par des règlements d'emprunt et les réserves financières.

En 2024 et 2025, des investissements de 6 660 000 \$ et 1 985 500 \$ sont prévus respectivement pour, entre autres, l'amélioration des étangs d'épuration (1 750 000 \$), la reconstruction des trottoirs de la rue Principale (400 000 \$), le développement du Parc municipal (200 000 \$), l'entretien de certains bâtiments et parcs municipaux (190 000 \$), le projet de desserte en aqueduc et égouts du secteur Est (4 300 000 \$) et la reconstruction d'une nouvelle rue résidentielle (1 500 000 \$).

	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Taxes générales sur la valeur foncière (/100 \$)</b>		
Taxe foncière générale de base (imm. résiduels)	1.00 \$	0.97 \$
Taxe foncière générale immeubles non résidentiels	1.90 \$	1.90 \$
Taxe foncière générale immeubles industriels	2.42 \$	2.42 \$
<b>Service d'eau (unitaire)</b>		
Résidentiel & commercial	315.00 \$	330.00 \$
Chalet	221.00 \$	231.00 \$
Ferme	773.18 \$	811.84 \$
Chambre	136.74 \$	149.00 \$
<b>Service d'égout (unitaire)</b>		
Résidentiel & commercial	140.00 \$	140.00 \$
Ferme	70.00 \$	70.00 \$
Chambre	60.00 \$	60.00 \$
<b>Service d'ordures (unitaire)</b>		
Résidentiel	200.00 \$	200.00 \$
Chalet	140.00 \$	140.00 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) annuels	449.00 \$	449.00 \$
Ferme	298.00 \$	298.00 \$
<b>Service de vidange de fosses septiques (unitaire)</b>		
Permanent	67.00 \$	67.00 \$
Saisonnier	33.50 \$	33.50 \$
<b>Secteur aqueduc urbain (/100 \$)</b>		
Secteur aqueduc des Sables (/100 \$)	0.16 \$	0.09 \$
Secteur aqueduc industriel (/100 \$)	0.08 \$	0.08 \$
Secteur égout industriel (/100 \$)	0.07 \$	0.07 \$
Secteur égout (/100 \$)	0.07 \$	0.08 \$
Secteur Baie-des-Cèdres Est (/100 \$)	0.14 \$	0.12 \$
Secteur aqueduc Laforest (/100 \$)	0.33 \$	0.29 \$
Secteur Baie-du-Repos	1 181.90 \$	1 191.76 \$

	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>
<b>Données générales</b>		
Évaluation imposable totale	225 782 900 \$	259 569 300 \$
Évaluation imposables immeubles non résidentiels	16 788 142 \$	19 650 798 \$
Évaluation imposables immeubles industriels	9 545 320 \$	12 031 710 \$
Proportion médiane	97 %	100 %
Facteur comparatif	1,03	1,00
<b>Revenus</b>		
Taxes sur la valeur foncière		
Taxe foncière résiduelle	1 993 725 \$	2 188 687 \$
Taxes de secteur - service de la dette	123 877 \$	121 364 \$
Taxe fonc. sur les immeubles non résidentiels	318 975 \$	371 123 \$
Taxe fonc. sur les immeubles industriels	218 897 \$	291 167 \$
Taxes sur une autre base		
Écoprêt, Val-Jalbert, etc.	50 640 \$	\$
Service d'eau	250 348 \$	266 154 \$
Service d'égout et traitement des eaux usées	82 470 \$	82 610 \$
Service pour les matières résiduelles	310 415 \$	312 975 \$
Occupation de roulottes	9 000 \$	9 000 \$
Centre d'urgence 9-1-1	10 500 \$	10 500 \$
Paie tenant lieu de taxes	46 473 \$	55 326 \$
Transferts	120 369 \$	131 702 \$
Services rendus	14 717 \$	34 383 \$
Imposition de droits, intérêts et autres	176 700 \$	175 500 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 727 106 \$</b>	<b>4 090 371 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	872 399 \$	922 291 \$
Sécurité publique	454 371 \$	477 962 \$
Transport	981 272 \$	1 121 854 \$
Hygiène du milieu	818 565 \$	853 705 \$
Santé et bien-être	15 710 \$	15 710 \$
Aménagement, urbanisme et développement	296 684 \$	310 041 \$
Loisirs et culture	392 397 \$	428 465 \$
Frais de financement	264 030 \$	281 294 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 095 427 \$</b>	<b>4 411 322 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(368 321 \$)</b>	<b>(320 951 \$)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
Amortissement des immobilisations	490 068 \$	490 068 \$
Placement à long terme	576 207 \$	591 155 \$
Financement à long terme des act. de fonct.	0 \$	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(865 400) \$	(885 300) \$
Affectation aux activités d'investissement	(0) \$	(0) \$
Affectations – surplus accumulés non affectés	49 000 \$	48 246 \$
Affectations – surplus accumulés affectés	40 710 \$	0 \$
Affectations - réserves financières et fonds réservés	77 736 \$	76 782 \$
<b>Total des autres activités fin. et affectations</b>	<b>368 321 \$</b>	<b>320 951 \$</b>
<b>Excédent net</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>